

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 6 novembre 2018

**Date de la convocation : 30/10/2018**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLÈS, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, Mme Marielle MOREL, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

**Absent suppléé :** Mme Christiane JURY représentée par son suppléant M. Fernand FURST, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

**Ont donné pouvoir :** Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à M. Manuel BELMONTE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. Jacques THOIZET, M. Jean-François MERLE à M. René PASINI, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

**Absents :** Mme Virginie OSTOJIC, Thierry QUINTARD, Mme Blandine VIDOR.

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET :** **ASSAINISSEMENT** : Avenant n°2 aux contrats de délégation de service public de l'assainissement collectif et non collectif de Ste Colombe et avenant n°3 au contrat de DSP de l'assainissement collectif de Condrieu

**Rapporteur :** Alain CLERC

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Vienne Condrieu Agglomération exerce la compétence assainissement sur l'ensemble de son territoire.

A ce titre, Vienne Condrieu Agglomération s'attache à harmoniser et à rationaliser les modalités d'exercice de cette compétence sur l'ensemble de ses communes.

Aussi, dans le cadre d'une bonne gestion contractuelle, Vienne Condrieu Agglomération souhaite regrouper ses différents contrats par zone géographique et souhaite faire coïncider les dates d'échéances des contrats de délégation de service public de Sainte Colombe et de Condrieu.

Par ailleurs, suite à la dissolution du SYRIPEL, Vienne Condrieu Agglomération gère désormais en régie le poste de relevage situé sur la base nautique de Condrieu les Roches. Elle souhaite intégrer, l'exploitation de ce poste dans le périmètre de la délégation de service public de Condrieu.

Les avenants proposés sont donc les suivants :

- Pour le contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif de Sainte Colombe :
  - o Raccourcir d'une durée de 1 an le contrat initial. Ce dernier arrivera ainsi à échéance le 31 décembre 2019

- Pour le contrat de délégation de service public de l'assainissement non collectif de Sainte Colombe :
  - o Raccourcir d'une durée de 1 an le contrat Initial. Ce dernier arrivera ainsi à échéance le 31 décembre 2019
- Pour le contrat de délégation de service public de Condrieu :
  - o Prolonger pour une durée de 1 an le contrat initial. Ce dernier arrivera ainsi à échéance le 31 décembre 2019
  - o Intégrer dans le périmètre affermé le poste de relevage situé sur la base nautique de Condrieu les Roches
  - o L'intégration de ce poste se traduit par une augmentation de la redevance assainissement collectif perçue par le fermier de 1,52 € sur la part fixe et de 0,0143 € sur la part variable (au m3), valeur janvier 2018.

Les projets d'avenants sont annexés à la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1411-6,

VU l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions,

VU l'avis de la commission de délégations des services publics locaux du 11 octobre 2018,

VU l'avis de la commission assainissement du 18 octobre 2018,

VU l'avis du bureau communautaire de ce jour,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** l'avenant n°2 à la délégation de service public de l'assainissement collectif de Sainte Colombe joint à la délibération qui diminue de 1 an la durée du contrat de délégation de service public qui arrivera ainsi à échéance le 31 décembre 2019.

**APPROUVE** l'avenant n°2 à la délégation de service public de l'assainissement non collectif de Sainte Colombe joint à la délibération qui diminue de 1 an la durée du contrat de délégation de service public qui arrivera ainsi à échéance le 31 décembre 2019.

**APPROUVE** l'avenant n°3 à la délégation de service public de l'assainissement collectif de Condrieu, joint à la présente délibération, qui :

- Prolonge d'un an la durée du contrat, soit une échéance au 31 décembre 2019,
- Ajoute au périmètre affermé le poste de relèvement situé sur la base nautique de Condrieu les Roches
- Augmente la redevance perçue par le fermier de 1,52 € sur la part fixe et de 0,0143 € sur la part variable (au m3), valeur janvier 2018.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les avenants précités et tous documents afférents à la présente délibération.

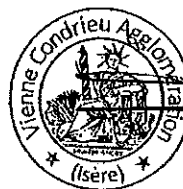
**Conseil Communautaire du 6 novembre 2018**

Le Président certifie que la présente délibération

a été reçue par la Sous-Préfecture le - 9 NOV. 2018

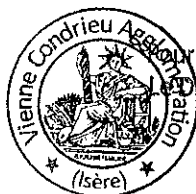
et a été publiée le - 9 NOV. 2018

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



*(Handwritten signature)*

Thierry KOVACS



le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

*(Handwritten signature)*  
Claude BOUR

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*